

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 24 mars 2011 relatif à la composition des  
Commissions zonales de gestion des emplois pour  
l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel  
subventionné, ordinaire et spécialisé**

**A.Gt 22-11-2017**

**M.B. 26-01-2018**

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 10, 13, § 2, et 15;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2012 et du 20 mars 2014 et du 23 mars 2016 ;

Considérant qu'il convient de remplacer une Présidente suppléante démissionnaire ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, les mots «Mme Annie ANDRE, attachée f.f.» sont respectivement remplacés par les mots «Mme Sabrina GOUIGAH, attachée».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 novembre 2017.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

---

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative,

A. FLAHAUT